

Nature du lieu Type d'ERP	Jauge d'accueil 19 mai au 8 juin inclus	Jauge d'accueil 9 juin au 29 juin inclus	Jauge d'accueil à partir du 30 juin
Espace clos et couvert ERP de type X, L, CTS ou assimilés	35 % - plafond de 800 personnes	65 % - plafond de 5 000 personnes Au-delà de 1000 personnes attendues l'usage du pass sanitaire* est obligatoire à l'entrée.	Sans limitation de jauge. Au-delà de 1000 personnes attendues l'usage du pass sanitaire* est obligatoire à l'entrée.
En plein air ERP de type PA existant ou éphémère avec une capacité d'accueil maximale identifiée	35 % - plafond de 1000 personnes	65 % - plafond de 5000 personnes Au-delà de 1000 personnes attendues l'usage du pass sanitaire* est obligatoire à l'entrée.	
En plein air ERP PA éphémère dont il n'est pas possible d'identifier une capacité maximale d'accueil	Plafond de 1000 personnes	Plafond de 5000 personnes. Au-delà de 1000 personnes attendues l'usage du pass sanitaire* est obligatoire à l'entrée.	

*Le pass sanitaire, sous format numérique (via l'application Tous anti-covid) ou papier, regroupe l'ensemble des documents liés à la Covid-19 à savoir :

- la preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique
- le certificat de rétablissement de la Covid-19
- le certificat de vaccination

Pour rappel :

ERP de type X : Établissement sportif clos et couvert, salle omnisports, patinoire, manège, piscine couverte, transformable ou mixte. Salle polyvalente sportive de moins de 1 200 m² ou d'une hauteur sous plafond de plus de 6,50 m

ERP de type L : Salle d'audition, de conférence, Salle de réunion, de quartier, réservée aux associations, multimédia, salle de spectacle, Salle polyvalente à dominante sportive de plus de 1 200 m² ou d'une hauteur sous plafond de moins de 6,50 m.

ERP de type CTS : Chapiteaux tentes et structures.

Le descriptif des différentes catégories est à retrouver sur le site service-public.fr

